

Commissaire à la conduite professionnelle des enseignants



Formulaire de signalement de l'employeur

IMPORTANT : Pour une utilisation optimale du présent formulaire PDF, téléchargez-le sur votre appareil numérique et remplissez-le à l'aide d'Adobe Acrobat Reader ou d'un autre produit Adobe Acrobat. Le logiciel Adobe Acrobat Reader peut être téléchargé gratuitement à : <https://get.adobe.com/reader/>.

Objectif du formulaire

Le présent formulaire vise à recueillir les renseignements requis pour permettre à un employeur de soumettre un signalement officiel au commissaire en vertu du paragraphe 8.10(1) de la Loi sur l'administration scolaire.

Dans le cadre de la Loi sur l'administration scolaire, les employeurs comprennent les divisions scolaires, les écoles indépendantes, les centres d'apprentissage pour adultes, les autorités scolaires des Premières Nations et les établissements et les organismes éducatifs du Manitoba qui emploient des enseignants ou des spécialistes scolaires.

Partie 1 – Renseignements sur l'enseignant ou le spécialiste scolaire et mesures prises par l'employeur

Renseignements sur l'enseignant ou le spécialiste scolaire

Employé par :

Nom de l'école :

Nom de l'enseignant ou du spécialiste scolaire :

Numéro de brevet du personnel professionnel scolaire :

Date d'embauche :

Dates de suspension, de cessation d'emploi ou de démission :

Adresse postale :

Courriel :

Veillez cocher toutes les cases pertinentes :

Mesure prise

Congé administratif

Suspension

Cessation d'emploi ou résiliation de contrat

Démission ou retraite

Accord mutuel pour cesser un emploi ou résilier un contrat

Autre, veuillez préciser :

Justification de la mesure

Inconduite professionnelle

Partie 2 – Signalement

PLAINTES ET SIGNALEMENT CONCERNANT LES ENSEIGNANTS – Loi sur l'administration scolaire

Signalement par l'employeur d'un enseignant

8.10(1) L'employeur d'un enseignant est tenu de signaler sans délai au commissaire les situations suivantes :

- (a) il a appris que l'enseignant a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction au Code criminel (Canada) relative à des mauvais traitements de nature physique ou sexuelle infligés à un enfant;
- (b) l'enseignant a été suspendu ou congédié, ou s'est vu imposer toute autre mesure disciplinaire, pour inconduite professionnelle ou pour inaptitude;
- (c) l'enseignant a démissionné dans des circonstances telles qu'il est dans l'intérêt public de le signaler.

Veillez remplir les sections suivantes qui s'appliquent :

Signalement lié à l'alinéa 8.10(1)(a).

Fournissez une description claire et détaillée de l'accusation ou de la déclaration de culpabilité au Code criminel (Canada) relative à de mauvais traitements de nature physique ou sexuelle infligés à un enfant.

Cochez cette case si vous avez des documents ou des preuves à l'appui.

Signalement lié à l'alinéa 8.10(1)(b).

Fournissez une description claire et détaillée sur les raisons pour lesquelles l'enseignant ou le spécialiste scolaire titulaire d'un brevet d'enseignement du Manitoba a été suspendu, congédié ou s'est vu imposer toute autre mesure disciplinaire, pour inconduite professionnelle ou pour inaptitude. Veuillez expliquer les facteurs ayant mené à cette décision. On pourrait vous demander de fournir des renseignements additionnels.

Cochez cette case si vous avez des documents ou des preuves à l'appui.

Signalement lié à l'alinéa 8.10(1)(c).

Fournissez une description claire et détaillée sur les raisons pour lesquelles le signalement des circonstances de la démission de l'enseignant ou du spécialiste scolaire est dans l'intérêt public. Veuillez indiquer ce qui s'est passé, quand cela s'est passé et qui était impliqué.

Cochez cette case si vous avez des documents ou des preuves à l'appui.

Partie 3 – Coordonnées et exigences de la personne qui remplit le signalement

Coordonnées de la personne qui remplit le signalement :

Nom de l'employeur :

Nom de la personne qui remplit le signalement :

Poste :

Adresse de travail :

Téléphone :

Courriel :

Date du signalement :

Exigences

Veillez soumettre les documents suivants avec le formulaire d'avis de l'employeur rempli :

- Rapport d'enquête et constatations écrites
- Copie de la lettre adressée à l'enseignant l'informant de la conclusion de l'enquête et de toute constatation ou conséquence

Le commissaire peut, à l'avenir, demander des renseignements ou des documents additionnels.

Dans le cadre du paragraphe 8.10(3) de la Loi sur l'administration scolaire, l'employeur doit remettre une copie du signalement à l'enseignant ou au spécialiste scolaire concerné. Veuillez fournir une copie du rapport de signalement à l'enseignant ou au spécialiste scolaire concerné.

Veillez cocher toutes les cases pertinentes :

J'ai informé l'enseignant ou le spécialiste scolaire titulaire d'un brevet d'enseignement du Manitoba concerné par le présent signalement au sujet du signalement.

J'ai recommandé à l'enseignant ou au spécialiste scolaire titulaire d'un brevet d'enseignement du Manitoba concerné par le présent signalement de faire appel à un avocat et de communiquer avec son représentant syndical ou son agent d'affaires.

Déclaration

Je, _____, atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques, exacts et complets à ma connaissance et je comprends que les renseignements personnels recueillis sont destinés à l'objectif indiqué au début du formulaire.

La présente déclaration est datée du _____ .

Sauvegardez le formulaire rempli et appuyez sur le bouton Soumettre ci-dessous. Il vous est également possible d'imprimer le formulaire et d'en envoyer une copie numérisée par courriel à tcs@gov.mb.ca. Si vous n'êtes pas en mesure d'envoyer votre formulaire par courriel, envoyez-le par la poste au 1181, avenue Portage, bureau 309, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 ou par télécopieur au 204 945-1625.